CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 1^{er} mai 2012 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Madame Johanne Gilbert Roy

Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion

Siège no 3 Monsieur Luc Poulin

Siège no 4 Monsieur Mario Breton

Siège no 5 Monsieur Alain Champagne

Siège no 6 Monsieur Martin Mathieu

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Vickie Poirier, directrice générale/secrétaire-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2012-05-104

Il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en modifiant l'ordre de présentation comme suit Le point autres items : 29 reste ouvert.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL

LÉGISLATION

- 4. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION EN EAU POTABLE
- 5. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR L'EAU POTABLE
- 6. OFFRE DE SERVICES :
 - 6.1 FIRME BLANCHETTE VACHON ET ASSOCIÉS 6.2 COGÉCO

- 7 PAIEMENT DU COMPTE D'HYDRO-QUÉBEC DU COMITÉ DES LOISIRS
- 8- AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ADJOINTE POUR UN NUMÉRO DE CLICSÉCUR AUPRÈS DU GOUVERNEMENT
- 9- AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR INSCRIPTION COMME PESONNE LIÉE AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES

FINANCES

10-COMPTES DU MOIS

11-DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS D'AVRIL2012

TRAVAUX

- 12-ACCEPTATION DU PAIEMENT FINAL DE GIROUX ET LESSARD POUR RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DES RUES BELLEGARDE ET CHAMPAGNE NORD ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE
- 13-ACCEPTATION DE LA FIRME GÉNIVAR POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET GESTION D'APPEL OFFRE POUR CONTRÔLE DE QUALITÉ DE RÉFECTION DE LA RUE JOBIN ET DU RUISSEAU FOLEY TEL QUE SUGGÉRÉ PAR LE COMITÉ DE SÉLECTION DE L'INVITATION PONDÉRÉE
- 14-PERMISSION ACCORDÉE AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE JOBIN ET DU RUISSEAU FOLEY DE :
 - 14.1 MANDATER LA FIRME DE CONTRÔLE DE QUALITÉ SUITE AUX RECOMMANDATIONS DE GÉNIVAR
 - 14.2 DE SIGNER L'AUTORISATION DU DÉBUT DES TRAVAUX AVEC L'ENTREPRENEUR GIROUX ET LESSARD AVANT LE 24 MAI 2012
 - 14.3 DE SIGNER L'ENTENTE AVEC M. PIERRE JACOB DE SNC LAVALIN REPRÉSENTANT DE LA COMPAGNIE TÉLÉBEC LTÉE
- 15-RAPPORT DE THERMOGRAPHIE POUR ASSURANCE MMQ:
 - 15.1 SOUMISSION BOURQUE ÉLECTRIQUE : ANOMALIES CASERNE
- 16-MANDATER INSTALLATIONS DJ LESSARD POUR ARÉNA (ANOMALIES THERMOGRAPHIE ET JEUX GONFLABLE, GARAGE MUNICIPAL)

17-RECHERCHE DE PRIX:

- 17.1 RAPIÉCAGE D'ASPHALTE (RÉPONSE DES SOUMISSIONNAIRES)
- 17.2 FOURNITURES SUR DEMANDES EN VRAC ET RECHARGEMENT 4 SUD DOMTAR (RÉPONSES DES SOUMISSIONNAIRES)
- 17.3 RECHERCHE DE PRIX PELLES ET GRAVIER DE REMPLISSAGE (RÉPONSES DES SOUMISSIONNAIRES)
- 17.4 FAUCHAGE DES LOTS VACANTS ET BORDURES DE ROUTE
- 17.5 MINES SELEINE: OFFRE DE PRIX SEL DE DÉGLAÇAGE

LOISIRS-TOURISME

- 18-TERRAIN SOCCER: AUTORISATION DES DÉPENSES PRÉVUES
- 19-ENTÉRINER DÉPENSES DES REGARDS POUR TERRAIN DE SOCCER

20-ENTRETIEN PELOUSE ET FLEURS

21-ARÉNA:

- 21.1 DEMANDE DE M. SCHLEIFFER PRÊT DU TERRAIN DE SOCCER ACTUEL ET DES TROIS JEUX DE CLÉS DE LA PORTE ENTRÉE ET PORTE DU LOCAL DE MATÉRIEL
- 21.2 RECOMMANDATIONS M. HERVÉ CHAMPAGNE
- 21.3 PRIX LOCATION SALLE
- 21.4 INSTALLATION MODULES DE «SKATES»
- 22- TOUR DE BEAUCE : DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE
- 23-ACCEPTATION DES COÛTS D'IMPRIMERIE POUR LE JOURNAL DE PROGRAMMATION DES RESSOURCES LOISIRS ET CULTURE

PERSONNEL

- 24-OFFRE DE SERVICE: M. GÉRARD COULOMBE
- 25-EMPLOYÉS MUNICIPAUX (COLS BLEUS) :HORAIRE VACANCES 2012
- 26-DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES JETABLES

27-RAPPORTS:

- 27.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC
- 27.2 DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

28-CORRESPONDANCE

29-AUTRES ITEMS

30-PÉRIODE DE QUESTIONS

31-CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. <u>DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE</u> <u>ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2012</u>

2012-05-105 Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal susmentionné rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

4. <u>DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION EN EAU POTABLE</u>

La directrice générale dépose le rapport de la gestion en eau potable aux élus

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR L'EAU POTABLE

2012-05-106 Considérant qu'un avis de motion fut donné par monsieur Luc Poulin lors de l'assemblée du 3 avril dernier.

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement sur l'eau potable portant le numéro 126-2012.

6. OFFRE DE SERVICES :

6.1 FIRME BLANCHETTE VACHON ET ASSOCIÉS

Ce sujet est reporté considérant que la firme comptable n'a pas fourni de prix

6.2 <u>COGÉCO</u>

Considérant que la compagnie de téléphone de St-Éphrem déploie la fibre optique dans notre municipalité, les élus décident d'attendre.

7. <u>PAIEMENT DU COMPTE D'HYDRO-QUÉBEC DU</u> COMITÉ DES LOISIRS

2012-05-107

Considérant que la Municipalité a fait l'acquisition de l'aréna du comité des loisirs incluant les dettes en avril 2011.

Considérant qu'après vérification, il est resté un solde dû de 6719,69\$ à Hydro-Québec.

Considérant que le non-paiement de ce compte empêche la Municipalité de recevoir le paiement des redevances dues par Hydro-Québec .

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne , appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité de payer le compte au montant de 6719.69\$ taxes incluses à Hydro-Québec.

8. <u>AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ADJOINTE POUR UN NUMÉRO DE CLICSÉCUR AUPRÈS DU GOUVERNEMENT</u>

2012-05-108 II EST RÉSOLU :

QUE la directrice générale ci-après le représentant soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la société les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et *qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR*.

Le soussigné, étant l'administrateur unique de la société Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, signe et approuve les résolutions ci-dessus mentionnées. Un exemplaire de ces résolutions est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

Ces résolutions entrent en vigueur le 1^{er} Mai 2012.

9-<u>AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR</u> INSCRIPTION COMME PERSONNE LIÉE AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES

Ce point est annulé.

10. COMPTES DU MOIS

Les comptes du mois d'avril 2012 sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

2012-05-109

Il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés pour le mois d'avril 2012 au montant de 90 641.95\$

soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 23 103.14\$, les comptes à payer représentent 54 604.22.tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 12 934.59\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Vickie Poirier, directrice générale - secrétairetrésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2012 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2012-05-109

Vickie Poirier, D. G.- Sec.-Trés.

11-REMISE: RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS D'AVRIL 2012

La Directrice générale/Secrétaire-Trésorière dépose les états financiers (rapport budgétaire) et le rapport d'investissement de la municipalité à la fin du mois d'avril 2012.

12-ACCEPTATION DU PAIEMENT FINAL DE GIROUX ET LESSARD POUR RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DES RUES BELLEGARDE ET CHAMPAGNE NORD ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE

2012-05-110

Considérant que les travaux et travaux correctifs de réfection des rues Bellegarde et Champagne Nord/ Aqueduc, égouts et voirie ont été complétés conformément aux plans et devis.

Considérant que la réception définitive des travaux a été confirmée le 27 juin 2011 lors d'une visite des lieux et par la réception des inspections télévisées.

Considérant que les documents contractuels conditionnels à la réception définitive des travaux ont été reçus de l'entrepreneur Giroux et Lessard Ltée.

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité d'accepter la réception définitive des travaux et de libérer la retenue contractuelle en payant la somme de 46 209.25\$, taxes incluses selon les recommandations de Génivar.

13-ACCEPTATION DE LA FIRME GÉNIVAR POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET GESTION D'APPEL OFFRE POUR CONTRÔLE DE QUALITÉ DE RÉFECTION DE LA RUE JOBIN ET DU RUISSEAU FOLEY TEL QUE SUGGÉRÉ PAR LE COMITÉ DE SÉLECTION DE L'INVITATION PONDÉRÉE

Considérant que nous avons besoin de surveillance des travaux et de contrôle de qualité pour la réfection de la Rue Jobin et du ruisseau Foley.

Considérant que le comité de sélection formé pour l'invitation pondérée a sélectionné la firme Génivar selon les quatre critères choisis par le conseil. La firme Génivar étant la seule à s'être qualifiée avec un pointage intérimaire d'au moins 70%.

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité que soit retenue la firme Génivar pour la surveillance des travaux et la gestion d'appel d'offre pour le contrôle de qualité des travaux de réfection de la Rue Jobin et du ruisseau Foley pour un montant de 37 826,78\$ taxes incluses.

14-PERMISSION ACCORDÉE AU MAIRE ET LA LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE JOBIN ET DU RUISSEAU FOLEY DE :

14.1 <u>MANDATER LA FIRME DE CONTRÔLE DE QUALITÉ SUITE AUX RECOMMANDATIONS DE GÉNIVAR</u>

2012-05-112

Considérant que lors des travaux de réfection de la rue Jobin et du ruisseau Foley, la Municipalité a besoin d'une firme pour effectuer le contrôle de qualité.

Considérant que la firme Génivar inc. a été mandatée pour faire l'appel d'offre pour le contrôle de qualité de ces dits travaux.

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité d'accorder la permission au maire et à la directrice générale de mandater la firme de contrôle de qualité recommandée par Génivar inc. suite à l'appel d'offre.

14.2 <u>DE SIGNER L'AUTORISATION DU DÉBUT DES TRAVAUX AVEC L'ENTREPRENEUR GIROUX ET LESSARD AVANT LE 24 MAI 2012</u>

2012-05-113

Considérant que les travaux de réfection de la rue Jobin et du ruisseau Foley doivent débuter avant le 1^{er} juin 2012 selon les devis fournis par Génivar inc.

Considérant que le prix de la soumission de l'entrepreneur Giroux et Lessard Ltée demeure valides 90 jours après l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au dimanche 27 Mai 2012.

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'accorder la permission au maire et à la directrice générale de signer l'autorisation du début des travaux avec Giroux et Lessard avant le 24 Mai 2012.

14.3 <u>DE SIGNER L'ENTENTE AVEC M. PIERRE JACOB</u> <u>DE SNC LAVALIN REPRÉSENTANT DE LA</u> <u>COMPAGNIE TÉLÉBEC LTÉE</u>

2012-05-114

Considérant que la Municipalité effectue des travaux de réfection de la rue Jobin et du ruisseau Foley.

Considérant que ces travaux affecteront la propriété de la compagnie Télébec Ltée, soit le lot 16-C-P rang 8 Sud du cadastre du Canton de Shenley(456, rue Labrecque).

Considérant que la Municipalité doit obtenir l'autorisation du représentant de Télébec, soit M. Pierre Jacob de Gestionnaire Installations et Projets SNC Lavalin Nexacorde pour effectuer ces dits travaux.

En conséquence, Il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de permettre au maire et à la directrice générale de signer l'entente avec le représentant de Télébec Ltée pour l'autorisation des travaux sur ledit lot.

15-<u>RAPPORT DE THERMOGRAPHIE POUR ASSURANCE MMQ</u>:

15.1 <u>SOUMISSION BOURQUE</u> <u>ÉLECTRIQUE</u>: ANOMALIES CASERNE

2012-05-115

Considérant que selon le rapport d'inspection thermographique préparé par la MMQ certaines anomalies électriques sont à corriger à la caserne, à l'aréna et au garage municipal.

Considérant que Bourque Électrique a soumissionné pour les travaux de la caserne concernant l'anomalie de niveau B à la page 3 et pour deux autres de niveau C tel que décrit dans le rapport aux pages 4 et 5 pour une somme de 1393.00 taxes en sus.

En Conséquence, Il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité que Bourque Électrique effectue les travaux pour rectifier ces anomalies pour un montant de 1393.00\$ taxes en sus.

16-MANDATER INSTALLATIONS DJ LESSARD POUR ARÉNA (ANOMALIES THERMOGRAPHIE ET JEUX GONFLABLE – GARAGE MUNICIPAL

2012-05-116

Considérant qu'il y aura des jeux gonflables à l'aréna durant l'exposition agricole.

Considérant que des changements doivent être apportés au niveau électrique pour améliorer l'efficacité de ces dits jeux.

Considérant que selon le rapport thermographique préparé par la MMQ certaines anomalies électriques et non électriques sont à corriger à la caserne, à l'aréna et au garage municipal.

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les installations DJ Lessard exécute les travaux pour améliorer le rendement des jeux gonflables à l'aréna, que la compagnie Danplex exécute les travaux se retrouvant aux pages 6,7 et 8 pour les anomalies de niveau C à l'aréna et du panneau du garage municipal et qu'il termine ce qu'il a commencé à l'aréna (sorties urgences-pose d'un détecteur de monoxyde de carbone, remplacer la chaufferette...) et que soit mandaté M. Michel Brousseau pour mettre aux normes la fournaise à l'huile de l'aréna.

17-RECHERCHE DE PRIX:

17.1 <u>RAPIÉCAGE D'ASPHALTE (RÉPONSES DES SOUMISSIONNAIRES)</u>

2012-05-117

Considérant qu'en vertu de la résolution 2012-04-94, des appels d'offre sur invitation pour des travaux de rapiéçage d'asphalte à la paveuse et au râteau sur notre réseau routier furent adressés à deux entrepreneurs;

Considérant que les deux invités ont répondu à l'invitation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la plus basse soumission soit celle de Pavage Jean-Luc Roy pour les sommes suivantes : 167, 25\$ la tonne métrique, plus taxes à la paveuse et 282, 50\$ la tonne métrique, plus taxes au râteau.

17.2 <u>FOURNITURES SUR DEMANDES EN VRAC ET RECHARGEMENT 4 SUD DOMTAR (RÉPONSES DES SOUMISSIONNAIRES)</u>

2012-05-118

Considérant qu'en vertu de la résolution 2012-04-95, un appel d'offre sur invitation fut adressé à trois compagnies pour l'achat éventuel de granulats en vue du rechargement des rangs et autres ;

Considérant que la municipalité a reçu trois soumissions et qu'elles se lisent comme suit :

	Pavage	M.	Giroux et
	Abénakis	Labrecque	Lessard
		Inc.	
Environ 100 tonnes métriques de matériaux granulaires MG 112 (4 pouces)	9.00\$	8.23\$	7.60\$
Environ 250 tonnes métriques de matériaux granulaires MG 56-0 (2 pouces ½)	9.15\$	8.28\$	7.90\$
Environ 1000 tonnes métriques de matériaux granulaires MG 20 (0 ¾) certifié Environ 3500 tonnes	13.10\$	12.02\$	8.50\$

métriques de matériaux granulaires MG 20 (0 3/4)	9.20\$	8.23\$	7.80\$
TRANSPORT	3.5 KM	13.6 KM	16 KM

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à la majorité des conseillers présents avec dissidence de monsieur Luc Poulin et madame Johanne Gilbert Roy de retenir la plus basse soumission incluant le prix du transport soit celle de Pavage Abénakis.

Considérant le trafic lourd du rang 4 Sud par la compagnie Domtar, M. Bernard Lapointe a accepté de fournir 50 voyages de gravier au coût de 200\$ chacun.

17.3 <u>RECHERCHE DE PRIX PELLES ET GRAVIER DE REMPLISSAGE (RÉPONSES DES SOUMISSIONNAIRES)</u>

Considérant qu'un appel d'offre sur invitation pour le prix de pelles fut faite auprès de trois compagnies et qu'un autre appel d'offre sur invitation fut faite pour le gravier de remplissage auprès de quatre compagnies.

Les élus ont pris connaissance des différents prix selon chaque compagnie et équipement.

17.4 FAUCHAGE DES LOTS VACANTS ET BORDURES DE ROUTE

2012-05-119

Considérant que deux entrepreneurs offrent leurs services pour le fauchage des lots vacants et accotements ;

Considérant que l'un des deux entrepreneurs peut effectuer des travaux de débroussaillement avec son équipement;

Considérant que certains rangs ont besoin d'être débroussaillés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Dany Champagne au tarif horaire de soixante-dix dollars (70\$/ hre) incluant la fourniture des équipements, le diésel et le temps homme pour la fauchage et le débroussaillement des lots vacants et des accotements.

17.5 <u>MINES SELEINE: OFFRE DE PRIX SEL DE DÉGLACAGE</u>

Les élus décident d'attendre pour ce point.

LOISIRS - TOURISME

18. TERRAIN SOCCER: AUTORISATION DES DÉPENSES PRÉVUES

Considérant que la Municipalité a projeté d'implanter un terrain de soccer sur le terrain de l'aréna;

Considérant que les dépenses et les subventions prévues pour ce projet se lisent comme suit :

Coût du projet		Financement	
Types de dépenses	Montants prévus	Sources de financement	Montants prévus
clôture	10224,77\$	Municipalité	17216,32\$
Tuyau ciment+cheminée	10923,13\$	Comité des loisirs	10000,00\$
Drain Agricole Pelle	565,52\$ 2096,22\$	Pacte rural	53576,24\$
Terre	21104,60\$		
Nivelage	2096,22\$		
Tourbe	10466,87\$		
Estrades (2)	8178,68\$		
Éclairage	12987,45\$		
Imprévus (3%)	2149.10\$		
Total dépenses	80792,56\$	Total financement	80792,56\$

Considérant que les dépenses ne sont pas incluses au budget;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses prévues pour le terrain de soccer.

19. ENTÉRINER DÉPENSES DES REGARDS POUR TERRAIN DE SOCCER

2012-05-121

Considérant, que quatre regards, quatre grilles et 700 pieds de tuyau de ciment armé ont été commandés aux industries de ciment pour le terrain de soccer.

En conséquence, Il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner ces dites dépenses.

20. ENTRETIEN PELOUSE ET FLEURS

2012-05-122 Considérant que la Municipalité a obtenu trois fleurons ;

Considérant que la Municipalité désire entretenir l'aménagement de fleurs de ses parcs, de la piste vélo pédestre et endroits habituels;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à la majorité des conseillers

présents avec dissidence de madame Johanne Gilbert Roy que soit retenu les services des Serres St-Honoré pour l'entretien des fleurs à un taux horaire de 18, 00\$ / hre pour une période cumulative de jours de plus ou moins une semaine de travail, ainsi qu'un budget de fleurs d'environ 1000,00\$ incluant des vivaces.

21.ARÉNA

DEMANDE DE M. SCHLEIFFER PRÊT DU 21.1 TERRAIN DE SOCCER ACTUEL ET DE TROIS JEUX DE CLÉS DE LA PORTE ENTRÉE ET PORTE DU LOCAL DE **MATÉRIEL**

2012-05-123 Considérant que M. Schleiffer s'occupe du soccer et qu'il a besoin du terrain de soccer actuel.

> Considérant que lui et ses collègues entraineurs doivent avoir accès à un local de l'aréna pour serrer le matériel de jeux ;

> En conséquence, Il est proposé par madame Johanne Gilbert Roy, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité prête le terrain de soccer actuel gratuitement et que 3 jeux de clés de la porte d'entrée et de celle du local du matériel soit prêter à M. Schleiffer pour lui et ses collègues.

21.2 RECOMMANDATIONS M. HERVÉ CHAMPAGNE

2012-05-124 Considérant que monsieur Hervé Champagne travaille à l'aréna durant la période hivernale;

> Considérant qu'il a fait des demandes pour des achats en vue du bon fonctionnement de la prochaine année.

> En conséquence, Il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat du linge attaché à l'arrière de la zamboni et de lumières pour le chronomètre.

21.3 **PRIX LOCATION SALLE**

Considérant que plusieurs personnes louent la salle de l' aréna pour des réunions familiales;

> Considérant que ces dites fêtes dépassent souvent le maximum de cinq heures de location;

> En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit éliminer le cinq heures maximum pour les fêtes familiales en période estivale.

21.4 **INSTALLATION MODULES DE «SKATES»**

2012-05-126 Considérant que l'aréna possède des modules de « SKATES »;

> Considérant que le contrat d'assurance que détient Municipalité avec la MMQ couvre la responsabilité civile du parc de skate;

2012-05-125

Considérant que la MMQ offre gratuitement le service de préventionniste en loisirs pour nous guider sur l'affichage ou les façons de rendre les lieux sécuritaires ;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le préventionniste en loisir de la MMQ soit mandaté pour venir placer les modules de façon à ce qu'ils soient sécuritaires et qu'il donne des conseils sur les règlements et les affiches à mettre en place pour respecter les normes.

22 <u>.TOUR DE BEAUCE : DEMANDE D'AUTORISATION</u> <u>DE PASSAGE</u>

2012-05-127

Considérant que l'organisme Tour de Beauce travaille à l'organisation de l'ensemble de ses parcours pour l'édition 2012 ;

Considérant que lors de cet événement, les pompiers volontaires de la Municipalité ont toujours assuré la sécurité du parcours et ils acceptent encore cette année ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage à l'organisme Tour de Beauce, le dimanche 10 juin 2012.

23-ACCEPTATION DES COÛTS D'IMPRIMERIE POUR LE JOURNAL DE PORGRAMMATION DES RESSOURCES LOISIRS ET CULTURE

2012-05-128

Considérant que madame Joannie Lamothe, personne ressource en loisirs et culture a préparé par le biais d'un journal maison une programmation en loisirs, culture et vie communautaire ;

Considérant que ledit journal présente les différents organismes de la Municipalité : les personnes responsables, leur responsabilité...;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que celle-ci puisse en faire imprimer vingt copies au montant de 53\$, taxes en sus pour les faire vérifier auprès des différents organismes.

24-<u>OFFRE DE SERVICE : M. GÉRARD COULOMBE</u>

2012-05-129

Considérant que monsieur Gérard Coulombe offre ses services à la Municipalité pour la saison estivale 2012;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Coulombe à la demande de l'inspecteur municipal.

25-<u>EMPLOYÉS MUNICIPAUX (COLS BLEUS) : HORAIRE VACANCES 2012</u>

2012-05-130

Considérant que les deux employés cols bleus sont nouvellement engagés ;

Considérant que les normes du travail font partie intégrante de la convention collective ;

Considérant que monsieur Frédérick Rousseau a droit à cinq semaines de congé parental sur avis écrit trois semaines à l'avance;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit accordé des vacances à ses frais à monsieur Gaétan Mathieu du 29 juillet au 11 Août 2012 et que soit également accordé à monsieur Frédérick Rousseau son congé parental du 8 juillet au 28 juillet 2012, ainsi que deux autres semaines (dates à confirmer) en octobre 2012.

2012-05-131 26- <u>DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE</u> COUCHES LAVABLES

Considérant que les couches lavables sont une contribution de la politique familiale municipale au développement durable ;

Considérant que les couches lavables contribuent à des économies appréciables pour les familles et les municipalités leur permettant d'enfouir moins de déchets ;

Considérant que nous avons une demande d'une famille pour la mise en place d'un programme de subvention pour l'achat de couches lavables ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit subventionnée les familles pour un montant de 100,00\$ par enfant pour l'utilisation de couches de coton sur présentation de preuve d'achat d'un minimum de 24 couches.

27-RAPPORTS:

27.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire résume les principaux points discutés à la réunion mensuelle.

<u>DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE</u>

Le délégué fait un résumé de cette rencontre.

28 <u>CORRESPONDANCE</u>

Madame Vickie Poirier, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois d'avril 2012. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

29 <u>AUTRES ITEMS</u>

29.1 PUIT MONSIEUR ANDRÉ QUIRION

Considérant, que M. André Quirion demande la permission à la Municipalité de remplir son puits sur le terrain portant le numéro de lot 17 A-P du rang 8 afin de le condamner et à ses frais.

Considérant, que ledit puits est inutilisé par la Municipalité et constitue un risque pour la sécurité civile.

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de permettre à monsieur André Quirion de remplir le puits et de le canaliser

29.2 <u>AIDE AUX JEUNES CONTREVENANTS</u>

2012-05-133

Considérant, qu'une demande nous a été faite par monsieur Roger l'Heureux travaillant pour l'aide aux jeunes contrevenants de donner quinze heures de travail communautaire à un fils de contribuable de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que le jeune homme puisse effectuer ses quinze heures de travaux communautaire d'ici le 3 juillet 2012 sous les ordres de l'inspecteur municipal.

29.3 <u>RELOCALISATION MAISON DES JEUNES</u>

2012-05-134

Considérant que suite à l'incendie de la salle communautaire des Chevaliers de Colomb, la Maison des Jeunes se retrouve sans local;

Considérant que madame Julie Barrette, directrice de la Maison des Jeunes a fait une demande à la Municipalité pour relocaliser temporairement celle-ci;

Considérant que madame Barrette aimerait offrir un soir d'animation par semaine pour ne pas perdre le lien qui les unit aux jeunes de douze à dix-sept ans;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Maison des Jeunes puisse utiliser gratuitement la salle de l'aréna un soir par semaine.

29.4 TOURNOI DE BALLE

2012-05-135

Considérant que monsieur Yves Poulin désire organiser un tournoi de balle molle au profit des Chevaliers de Colomb;

Considérant que monsieur Poulin demande de remettre le terrain en bon état en vue de ce tournoi en juin 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit enlevé les roches présentes sur le terrain, puis que soit étendu deux voyages de sable.

29.5 <u>LIGNE ÉLECTRIQUE PARC INDUSTRIEL</u>

Considérant, que M. Jean-Sébastien Beaulieu s'est porté acquéreur du lot 19-P du site industriel de la Municipalité.

Considérant, que les services pour l'électricité ne sont pas rendus.

Considérant, que M. Beaulieu demande la possibilité de monter une ligne électrique sur ce dit terrain.

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lui soit accordé une servitude de passage à partir de la ligne du lot de Laurent Bernard et Fils (LOT 19-13-P) et au début du terrain de la Municipalité côté Nord. La largeur de la servitude , l'entretien de celle-ci et les autres engagements seront à déterminer dans l'entente à signer entre monsieur Beaulieu et la Municipalité , soit dans l'acte notarié s'il est nécessaire après information prise auprès du procureur de la municipalité.

<u>DÉPÔT DE PÉTITION POUR DEMANDE DE SERVICES DE MÉDECINS</u>

Madame Johanne Gilbert Roy remet la pétition.

29.6 REMERCIEMENTS POMPIERS

Monsieur le maire adresse des remerciements et des félicitations aux pompiers de Saint-Honoré et à ceux des Municipalités des alentours ainsi qu` aux autobus Champagne pour leur excellent travail et leur synchronisme lors de l'incendie de la Salle des Chevaliers de Colomb .

29.7. MÉDAILLES DU GOUVERNEUR

Monsieur le maire adresse des félicitations à madame Renelle Jacques et monsieur Gérard Boutin qui ont reçu la médaille du gouverneur pour leur implication sociale bénévole dans la Municipalité.

29.8. COURSE DE TRACTEUR

2012-05-137

Considérant que le comité des Loisirs de Saint-Honoré de Shenley désire tenir une course de tracteur à pelouse le 23 juin 2012, remis au lendemain en cas de pluie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le comité à utiliser l'aréna gratuitement et le terrain de balle molle. Ledit terrain devra être remis dans un état semblable à celui qui prévalait avant l'événement.

29.9 <u>AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE</u>

Un avis de motion est donné par monsieur Alain Champagne pour l'adoption d'un règlement sur la protection de l'eau potable.

30 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

31 <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

2012-05-138

Il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 22h40.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

VICKIE POIRIER
D. G. - SEC.-TRÉS.